

ARRETE N° ST-57-2025

**OBJET : Terrassement branchement eau potable
478 route des Choseaux**

Le Maire de la Commune de SEVRIER,

- Vu le Code de la route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211.1, L.2212.1 et L.2213.1,
- Vu l'arrêté du 26 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié,
- Considérant la demande de l'entreprise JD CONSTRUCTION, relative à des travaux de terrassement pour le branchement au réseau d'eau potable au 478 route des Choseaux,
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des utilisateurs de la voirie et permettre l'exécution des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 – La circulation des véhicules sera réglementée au 478 route des Choseaux, entre le 16 avril 2025 et le 26 avril 2025 inclus pour effectuer des travaux de terrassement en vue d'un raccordement au réseau d'eau potable.

ARTICLE 2 – La circulation sera maintenue, les travaux nécessiteront un empiètement sur la chaussée au droit du chantier mais le passage des véhicules sera assuré.
Le ramassage des ordures ménagères et l'accès des riverains sera maintenu.

ARTICLE 3 – La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h aux abords du chantier.

ARTICLE 4 – Tout stationnement dans le périmètre réservé sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

ARTICLE 5 – La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place, maintenue en bon état, modifiée selon l'avancement des travaux puis enlevée par l'entreprise JD CONSTRUCTION.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 7 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-JORIOZ,
- Monsieur le Chef de service de Police Municipale de SEVRIER,
- Madame la Présidente du Grand Annecy Agglomération,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise JD CONSTRUCTION,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SEVRIER, le 4 avril 2025

Le Maire,

Bruno LYONNAZ

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SEVRIER' at the top and '14 (Haute-Savoie)' at the bottom, with a central emblem featuring a seated figure and a sun.

Certifié exécutoire le : 07/04/2025
Publié le : 07/04/2025
Mis en ligne le : 11/04/2025
Notifié le : 07/04/2025